**CHAPITRE 4 : LA SEGREGATION URBAINE**

La ville, par essence, apparait comme un lieu de production de la ségrégation. Ceci se traduit par la coexistence de quartiers aisés et de quartiers plus modestes, si bien que la « ségrégation urbaine », caractérisée par *« la spécialisation sociale des quartiers, semble bien être une norme urbaine »* (Domingues Dos Santos et al., 2010). L'analyse de la manière dont la ségrégation s'organise au sein de la ville a d'abord été développée au sein des travaux de sociologie urbaine de l'Ecole de Chicago (Burgess et al., 1925, trad. in Grafmeyer et Joseph, 1979). Ces auteurs utilisent la ville de Chicago comme un véritable "laboratoire urbain", dans un contexte de migration massive en provenance de l'Europe et du sud des Etats-Unis, et montrent comment la concurrence pour l'utilisation du sol urbain aboutit à la formation d'un espace stratifié en fonction de la localisation des différents groupes ethniques.

1. **ESSAI DE DEFINITION**

Le mot ségrégation vient du latin *segregare (séparer du troupeau).* Mais ce terme est polysémique et revêt plusieurs définitions : intentionnalité de mise à l'écart d'un groupe social ou encore inégale localisation des groupes sociaux dans l'espace urbain. En sociologie, ce mot désigne le processus par lequel des individus perdent le contact physique et social avec l’ensemble dont ils font partie ou certains de ses groupes, pour former d’autres unités.

1. **PROCESSUS SEGREGATIFS/CAUSES DE LA SEGREGATION**

Parler du processus ségrégatifs renvoie aux actions qui conduisent à la mise à l’écart, de traitement inégalitaire et pénalisant d’une partie de la population dans le champ urbain (ségrégation urbaine).

**Le premier type** de processus est celui qui découle l’action organisée, légale ou illégale. Ici l’intention ségrégative est explicitement présente dans les volontés collectives qui sont au principe des faits de séparation physique. La ségrégation peut être imposée par la loi (légale) : cas de l’apartheid en Afrique du sud ou des lois discriminantes aux USA. Elle peut aussi résulter d’une pression sociale organisée, savamment mise en place par certains groupes sociaux qui vont exclure d’autres groupes de certaines zones urbaines.

**Le deuxième type**. Indépendamment de toute intentionnalité, la ségrégation peut être un simple effet des inégalités produites par la différentiation sociale. Ce processus est essentiellement économique. Il sépare les pauvres des riches, les moins instruits des plus instruits, etc. on assiste à un déploiement des individus dans le champ urbain en fonction de leur capacité à assumer les charges liées au loyer, par exemple. La ville est le lieu par excellence où se manifestent les inégalités. En effet, la variable économique, impacte considérablement sur les choix des zones de résidence. Le citadin choisit en effet, son quartier, son logement en fonction de son pouvoir d’achat. Pour Guy Di Méo *Géographie sociale et territoire,* (2001), la ségrégation repose avant tout sur un « pouvoir d’exclure » et résulte souvent d’une « introduction des valeurs économiques dans les rapports sociaux. » Les valeurs économiques se substituent aux valeurs sociales et déterminent le fonctionnement de la vie en milieu urbain. La ségrégation recouvre d'une façon plus générale les diverses formes de divisions sociales de l'espace, comme l'a dit Henri Lefebvre : *« La ville est la projection au sol des rapports sociaux*. » La ville tend à isoler certains groupes sociaux des autres. L’isolement mis en avant pour définir le concept de ségrégation est à la fois **social** et **spatial**. Le choix est une notion à prendre en compte lors de notre analyse car il définit la ségrégation. Si dans le contexte occidental, on assiste à des formes de ségrégation choisie, généralement, en Afrique, la ségrégation est plus **subie** que **choisie.**

**Le troisième type** est celui qui est le résultat collectif de la combinaison de comportements individuels discriminatoires. Ici la volonté de ségrégation n’est pas à la base du comportement. Ce qui est à la base est lié à des préférences individuelles. Les préférences individuelles pour les interactions sociales peuvent générer de la ségrégation au niveau collectif. Le jeu combiné des choix individuels peut fort bien aboutir à des situations ségrégatives qui n’étaient pourtant pas recherchées par aucun des acteurs en présence.

1. **QUELQUES CONSEQUENCES DE LA SEGREGATION URBAINE**

La ségrégation urbaine conduit à la non intégration de toutes les populations urbaines. Pour de nombreux experts, elle a un coût économique et social important. Les couts économiques peuvent être liés à la mobilisation des forces de l’ordre dans des quartiers défavorisés ; la pauvreté étant une des causes de la criminalité et du banditisme. Le fait d’être résident de certains quartiers peut être la cause de l’exclusion sociale. On peut aussi observer le développement des épidémies (cause de l’insalubrité) comme le choléra qui vont impacter lourdement sur les budgets des Etats.

Notons aussi que le chômage de longue durée, pour les jeunes de certains quartiers défavorisés, entraîne une érosion progressive de la qualification, puis une perte de l’habitude de travailler et une chute de la productivité individuelle. Du côté de l’offre, le marché du travail se « dualise » rapidement : dans une situation où le nombre d’emplois offerts est inférieur au nombre de demandeurs d’emplois, il se forme des files d’attente au sein desquelles les employeurs choisissent les candidats qui présentent à leurs yeux le meilleur rapport « productivité /coût du travail » et, de fait, éliminent les moins qualifiés, généralement ceux issus des quartiers défavorisés.

En outre, les salariés les moins payés, et *a fortiori* les chômeurs, n’ont d’autre choix que de se replier vers les quartiers les moins prisés, où ils se concentrent par la force des choses. Mais dans ces quartiers, la distance physique par rapport aux bassins d’emploi est souvent plus grande, le coût et la durée des transports plus élevés, et la mobilité se trouve réduite. La distance sociale s’élargit également du fait des difficultés d’accès à l’information sur les offres d’emploi ou les démarches administratives. Tout cela aboutit à une accentuation de l’exclusion sociale et à la formation de ghettos.